

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

## COMMUNE DE LABEGUDE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 27 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 20 mars 2025

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME DUCHAMP Cécile, MME SUCHON Emilie à M BESSON Jonathan, MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à MME CONSTANT Michèle.

Secrétaire de Séance : M DURAND Gérald.

N° 09/2025

### DIFFERENTS TARIFS COMMUNAUX 2025

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les différents tarifs communaux et de les voter comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025 :

	<u>Rappel 2024</u>	<u>2025</u>
<b>I- PRODUITS DOMANIAUX</b>		
<b>A) Location immeubles (le week-end)</b>		
	125 €	125 €
	210 €	210 €
<b>B) Droit de voirie</b>		
Occupation domaine public	14 €/m <sup>2</sup> /an	14 €/m <sup>2</sup> /an
Camion "Plats à emporter" limité à 20 m <sup>2</sup>	14 € par jour	14 € par jour
Camion "Vente outillage ou similaires"		
<b>C) Concessions cimetières</b>		
Concession trentenaire	170 €/m <sup>2</sup>	170 €/m <sup>2</sup>
Concession 15 ans	95 €/m <sup>2</sup>	95 €/m <sup>2</sup>
Colombarium (case 3 urnes) concession 30 ans	995 €	995 €
Dispersion des cendres	45 €	45 €
Caveau simple 30 ans	1 050 €	1 050 €
Caveau provisoire 4 semaines soit 28 jours gratuits puis tarif à la semaine jusqu'à 6 mois maximum (toute semaine entamée est due)	40 € à partir de la 5 <sup>ème</sup> semaine	40 € à partir de la 5 <sup>ème</sup> semaine

<b>II- RECOUVREMENTS</b>		
Forains : forfait eau et électricité	<i>50 € par jour</i>	<b>50 € par jour</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
- vote les nouveaux tarifs 2025 proposés par Monsieur le Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire,  
Jean-Yves PONTHER

